



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Forbach Metz

Question écrite n° 17557

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le caractère particulièrement défectueux du service public ferroviaire entre Metz et Forbach. Ainsi le 9 juillet dernier, le train reliant Forbach à Metz et arrivant à Metz aux environs de 13 h 30 ne s'est pas arrêté entre Metz et Forbach à certaines gares prévues, et notamment à Herry. Il s'est ensuite arrêté à Peltre et tous les voyageurs à destination de Metz ont été débarqués dans cette gare. Un tel dysfonctionnement n'est, hélas, pas un cas particulier et, à d'autres reprises, il est déjà arrivé que les trains devant s'arrêter dans telle ou telle gare entre Metz et Forbach passent sous le nez des voyageurs sans s'arrêter. Une telle situation est tout à fait extraordinaire, d'autant qu'elle a un caractère répétitif. On pourrait comprendre qu'il y ait une fois un incident grave ; par contre, lorsque la situation se reproduit plusieurs fois depuis le début de l'année, cela prouve manifestement l'existence de carences auxquelles les responsables ont négligé de remédier. Elle souhaiterait donc qu'il lui fournisse, d'une part, des explications sur ces anomalies et, d'autre part, qu'il lui précise les mesures qui, espérons-le, n'ont pas manqué d'être prises pour que de tels errements ne se reproduisent plus.

Texte de la réponse

Après enquête, la SNCF indique que les 13 mai et 6 juin derniers, des mouvements sociaux ont effectivement entraîné des perturbations sur le trafic des trains express régionaux (TER) circulant entre Metz et Forbach. Le 9 juillet 1998, des circonstances exceptionnelles liées à la conduite des trains ont amené la SNCF à remplacer, inopinément, 4 TER par des autobus desservant les mêmes gares. Il semble que tous les voyageurs n'ont pas pu être informés des modifications intervenues dans le service, ce qui a pu entraîner des difficultés pour certains d'entre eux. La SNCF doit poursuivre ses efforts, les voyageurs devant pouvoir être informés immédiatement de la perturbation du service et de la solution de remplacement qui leur est proposée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17557

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4097

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6845